



## NOTE DE PRÉSENTATION

### Projet d'arrêté relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques

#### Contexte et objectifs du projet de décision :

Considérant que par jugement du 29 octobre 2020, le tribunal administratif de Nantes a enjoint le préfet de procéder à la modification de l'arrêté du 18 juillet 2017 relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques, conformément aux motifs suivants :

- en intégrant à la définition des points d'eau, l'ensemble des éléments hydrographiques représentés par des traits bleu et pointillés sur la carte au 1/25000e de l'IGN
- en ramenant à un mètre la marge de recul de non traitement applicable aux éléments hydrographiques non compris dans la définition des points d'eau.

**Le projet d'arrêté présenté à la consultation du public intègre ces deux modifications. Les autres dispositions de l'arrêté du 18 juillet 2017 sont inchangées.** Néanmoins, pour une facilité de lecture, il est proposé un nouvel arrêté abrogeant l'arrêté du 18 juillet 2017.

#### Dates et lieux de la consultation :

En application des articles L 123-19-1 du code de l'environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est mis en consultation du public.

La consultation est ouverte par voie électronique du **4 au 24 janvier 2021 inclus**.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne** en précisant « Arrêté ZNT » à l'adresse suivante : [ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr)

- par **courrier** à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau, environnement  
10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.